

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Taïbi, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
M. Sadi donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 02-01 du 12 décembre 2019

SOUTIEN À DES PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS DANS LE DOMAINE SOCIAL ET DE L'ENFANCE – BOURSES – CONVENTIONS ET AVENANTS – SOUTIEN À UN PROJET D'ÉTUDE DES PRATIQUES CULTURELLES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations Cie Théâtre de l'autre côté, Garde Robe, Cie en chemins, Cie du Porte Voix, Cie du Grain à Moudre, les Bruits de la Lanterne,

Vu les demandes de bourse présentées par les artistes Junko Nakamura, Julia Spiers, Isabelle Simler, Natali Fortier, Claire Dé, Julie Rembauville et Nicolas Bianco-Levrin,

Vu les demandes de subvention présentées par l'établissement La Philharmonie de Paris, les associations Cie DCA, Collectif Principe actif, Densité 93, F93, la SA Arte France développement et l'EPT Est-Ensemble,

Vu les conventions avec Garde Robe, Citoyenneté Jeunesse, la Cie DCA, l'association F93 et l'établissement La Philharmonie de Paris,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre des projets « Hisse et Oh ! » les subventions suivantes, dans le domaine du spectacle vivant :

- 6 000 euros à la Cie Théâtre de l'autre côté au titre de son projet en crèche départementale,
- 6 000 euros à Garde Robe au titre de son projet en crèche départementale,
- 6 000 euros à la Cie en chemins au titre de son projet en crèche départementale,
- 6 000 euros à la Cie du Porte Voix au titre de son projet en crèche départementale,



- 6 000 euros à la Cie du Grain à Moudre au titre de son projet en PMI départementale ;
- ALLOUE au titre des projets « Hisse et Oh ! » les bourses suivantes :
- 4 970 euros à Junko Nakamura au titre de son projet dans le domaine du livre en crèche départementale,
 - 6 000 euros à Julia Spiers au titre de son projet dans le domaine du livre en crèche départementale,
 - 6 000 euros à Isabelle Simler au titre de son projet dans le domaine du livre en crèche départementale,
 - 6 000 euros à Natali Fortier au titre de son projet dans le domaine du livre en crèche départementale,
 - 6 000 euros à Claire Dé au titre de son projet dans le domaine du livre en PMI,
 - 2 485 euros à Julie Rembauville au titre de son projet dans le domaine du cinéma d'animation en crèche départementale,
 - 2 485 euros à Nicolas Bianco-Levrin au titre de son projet dans le domaine du cinéma d'animation en crèche départementale ;
- ALLOUE au titre de l'aide à projet en spectacle vivant, une subvention de 8000 euros à l'Association « Les Bruits de la Lanterne » au titre de son projet spectacle vivant en services d'accueil de jour ;
- ALLOUE au titre du projet en direction des mineurs non accompagnés une subvention de 25 000 euros à l'association « Citoyenneté Jeunesse » ;
- ALLOUE au titre du projet « Figure Libre » les subventions suivantes :
- 9 500 euros à l'établissement public « La Philharmonie de Paris »,
 - 15 000 euros à l'association « Compagnie DCA »,
 - 15 000 euros à l'association « Collectif Principe Actif »,
 - 5 000 euros à l'association « Densité 93 »,
 - 15 000 euros à l'association « F93 » ;
- ALLOUE au titre du projet « Moi, Dionysienne, moi Dionysien », une subvention de 15 000 € à la société anonyme Arte France Développement ;
- ALLOUE au titre du projet d'étude dans le cadre d'une convention de coopération à venir, une subvention de 10 000 € à l'EPT Est-Ensemble ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci annexés, à conclure avec les artistes Junko Nakamura, Julia Spiers, Isabelle Simler, Natali Fortier, Claire Dé, Julie Rembauville, Nicolas Bianco-Levrin et l'association Densité 93 ;

- APPROUVE les avenants, dont projets ci annexés, à conclure avec les associations « Garde Robe », Citoyenneté Jeunesse, la Cie DCA, F93 et l'établissement La Philharmonie de Paris ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.